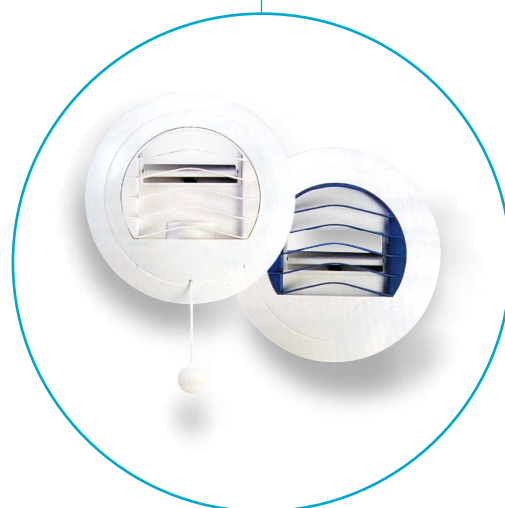


habitat

bouches d'extraction : Alizé S et C

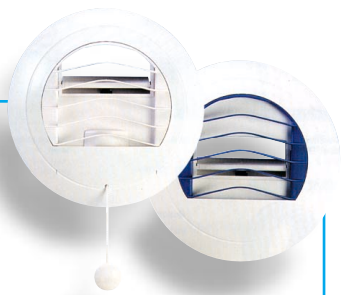


FTE 202 071 B

Novembre 2007

Alizé S et C

bouches d'extraction autoréglables



RT 2005

► avantages

- Esthétique.
- Contrôle optimum des débits.
- Performances acoustiques répondant aux exigences les plus strictes.
- Entretien facilité par la dépose aisée du module de régulation.
- Bouches de cuisine : visualisation de l'ouverture correspondant au débit maxi d'extraction.

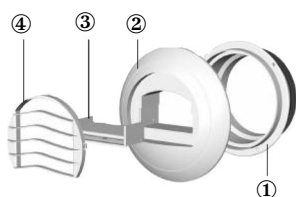
► gamme

2 versions :

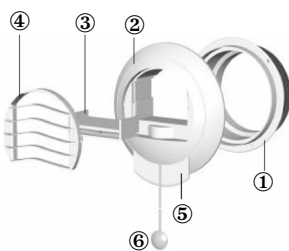
- **Alizé S :**
 - Application : WC et salle de bains.
 - Débit d'extraction fixe.
 - Débits existants : 15, 30, 45, 60, 75, 90, 120, 150 m³/h.
- **Alizé C :**
 - Application cuisine ou toute pièce nécessitant une modulation des débits extraits.
 - Débit d'extraction permanent complété par un débit complémentaire commandé à l'aide d'un cordon de manœuvre.
 - Débits existants : 15/30, 20/75, 30/90, 45/105, 45/120, 45/135 m³/h.
- Standard : grille blanche. Sur demande : grille bleue, verte, rouge, jaune, gris clair ou gris foncé.

► composition et éclaté

- Polystyrène blanc.
- **Bouche sanitaire :**
 - ① Manchette Ø125 mm avec joint à lèvres (livrée séparément).
 - ② Corps de la bouche.
 - ③ Module de régulation.
 - ④ Grille amovible.



- **Bouche cuisine :**
 - ① Manchette Ø125 mm avec joint à lèvres (livrée séparément).
 - ② Corps de la bouche.
 - ③ Module de régulation.
 - ④ Grille amovible.
 - ⑤ Témoïn d'ouverture du débit complémentaire.
 - ⑥ Cordon de manœuvre du débit complémentaire.



► application / utilisation

- Montage mural ou plafonnier moyennant l'utilisation d'une manchette, d'un manchon placo ou d'un manchon traversée de dalle.
- Neuf ou rénovation moyennant l'utilisation d'une platine de rénovation.

► option

- Grille amovible déclinable en 6 coloris : blanc, gris clair, vert, bleu, rouge et jaune.

► conditionnement

- A l'unité.

► texte de prescription

- La bouche d'extraction autoréglable aura un régulateur constitué d'un volet rigide protégé par une grille amovible et assurera un débit constant pour une variation de pression de 50 à 160 Pa. Elle sera fixée par une manchette.
- Dans la version cuisine, le régulateur aura 2 positions. Le grand débit sera commandé par cordon. La bouche sera en polystyrène blanc et aura des caractéristiques de maintien du débit et acoustiques testées en laboratoire.
- Type **Alizé**, marque **France Air**.

descriptif technique

► rappels législatifs

- La gamme de bouches d'extraction autoréglable Alizé doit répondre à plusieurs arrêtés :
- Arrêté du 24 Mars 1982 (modifié le 28 Octobre 1983)

- *Aération des logements* - :
Synthèse :

Art. 1 : « ... La ventilation doit être générale et permanente, ... , la circulation de l'air doit pouvoir se faire principalement par entrée d'air dans les pièces principales et sortie dans les pièces de services ».

Art. 2 : « ... Les débits extraits dans chaque pièce de service doivent pouvoir atteindre :

Nb de pièces principales du logement	Débits extraits exprimés en m ³ /h				
	cuisine	SdB ou de douches communes ou avec un cabinet d'aisance	autre salle d'eau	cabinet d'aisance	
				unique	multiple
1	75	15	15	15	15
2	90	15	15	15	15
3	105	30	15	15	15
4	120	30	15	30	15
5 et plus	135	30	15	30	15

Art. 4 : « ... Des dispositifs individuels peuvent permettre de réduire les débits définis article 3 ».

	Nombre de pièces principales						
	1	2	3	4	5	6	7
Débit total minimal en m³/h	35	60	75	90	105	120	135
Débit minimal en cuisine en m³/h	20	30	45	45	45	45	45

Art. 14 : « Aucun dispositif mécanique individuel, tel qu'une hotte équipée d'un ventilateur, ne peut être raccordé à une installation collective de sortie d'air, qu'elle soit mécanique ou à tirage naturel ».

descriptif technique

► rappels législatifs

• Arrêté du 28 Octobre 1994 - **NRA** : (Nouvelle Réglementation Acoustique) :

Synthèse :

Art. 6 : « Le niveau de pression acoustique normalisée, L_{nAT} , du bruit engendré par une installation de ventilation mécanique en position de débit minimal, ne doit pas dépasser 30 dB(A) dans les pièces principales et 35 dB(A) dans les cuisines de chaque logement, bouches d'extraction comprises ».

Art. 7 : « L'isolement acoustique normalisé, D_{nAT} , des pièces principales et cuisines contre les bruits de l'espace extérieur, doit être au minimum de 30 dB(A) vis-à-vis d'un bruit routier à l'émission. ».

Art. 5 : (relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique)
« Pour la vérification de la qualité acoustique des logements, les mesures sont effectuées suivant la norme NF S31-057, dans des locaux normalement meublés, les portes et fenêtres étant fermées ».

Art. 6 : (relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique)
« La valeur de l'incertitude I mentionnée à l'article 9 de l'article sus-visé, est fixée à 3 dB(A) ».

Art. 8 : (relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique)
« Les dispositions du présent arrêté sont applicables pour tout bâtiment ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire ou, ..., déposée à compter du 1^{er} Janvier 1996 :

Exemple de solutions édité par le CSTB :

Classification :

• bouches d'extraction :

Classe	$D_{n, e, w} + C$		L_w	
	Certifié	Essai de - de 10 ans	Certifié	Essai de - de 10 ans
ESA 4	≥ 55 dB	≥ 57 dB	≤ 38 dB(A)	≤ 36 dB(A)
ESA 5	≥ 55 dB	≥ 57 dB	≤ 36 dB(A)	≤ 34 dB(A)
ESA 6	≥ 59 dB	≥ 61 dB	≤ 34 dB(A)	≤ 32 dB(A)
ESA 4 +	≥ 58 dB	≥ 60 dB	≤ 38 dB(A)	≤ 36 dB(A)
ESA 5 +	≥ 58 dB	≥ 60 dB	≤ 36 dB(A)	≤ 34 dB(A)
ESA 6 +	≥ 62 dB	≥ 64 dB	≤ 34 dB(A)	≤ 32 dB(A)

• entrées d'air :

Classe	Certifié	Essai en cours de validité
ESA 4	$39 > D_{n,e,w} + C_{tr} \geq 36$ db	$41 > D_{n,e,w} + C_{tr} \geq 38$ db
ESA 5	$D_{n,e,w} + C_{tr} \geq 39$ db	$D_{n,e,w} + C_{tr} \geq 41$ db

Exigences :

• bouches d'extraction :

Configuration	Colonne desservant 2 cuisines superposées	
	Collecteur \varnothing 315 et +	Collecteur \varnothing 200 ou 250
Cuisine fermée $S \leq 10$ m ² $S > 10$ m ²	Bouche ESA 5 Bouche ESA 4	Bouche ESA 5 + Bouche ESA 4 +
Cuisine ouverte $S \leq 20$ m ² $20 \leq S \leq 30$ m ² $S > 30$ m ²	Bouche ESA 6 Bouche ESA 5 Bouche ESA 4	Bouche ESA 6 + Bouche ESA 5 + Bouche ESA 4 +

• entrées d'air :

Surface local / Nombre d'entrées d'air	Classe
≥ 10	ESA 4
< 10	ESA 5

► limites d'utilisation

• Plage de pression assurée par l'élément régulateur : 50 à 150 Pa.

descriptif technique

► caractéristiques acoustiques

Alizé

Alizé avec manchette Ø125	Lw en dB(A)				Dn, e rose dB(A)
	70 Pa	100 Pa	130 Pa	160 Pa	
15 m³/h	19	27	31	34	60
30 m³/h	27	30	33	36	59
45 m³/h	27	33	34	37	55
15/30 m³/h	27	30	33	36	59
20/75 m³/h	24	27	30	33	56
30/90 m³/h	25	31	34	36	56
45/135 m³/h	27	33	34	37	55

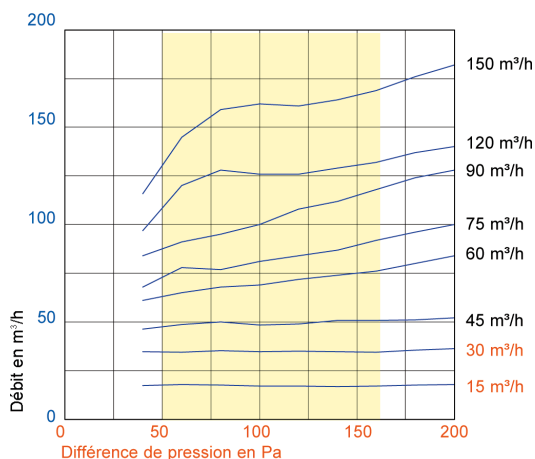
Alizé avec l'accessoire MIA (Module d'Isolément Acoustique)

Alizé avec MIA*	Lw en dB(A)				Dn, e rose dB(A)
	70 Pa	100 Pa	130 Pa	160 Pa	
15 m³/h	19	27	31	34	64
30 m³/h	27	30	33	36	64
45 m³/h	28	31	34	36	62
15/30 m³/h	27	30	33	36	64
20/75 m³/h	26	30	32	34	64
30/90 m³/h	27	31	34	37	63
45/135 m³/h	28	31	34	36	62

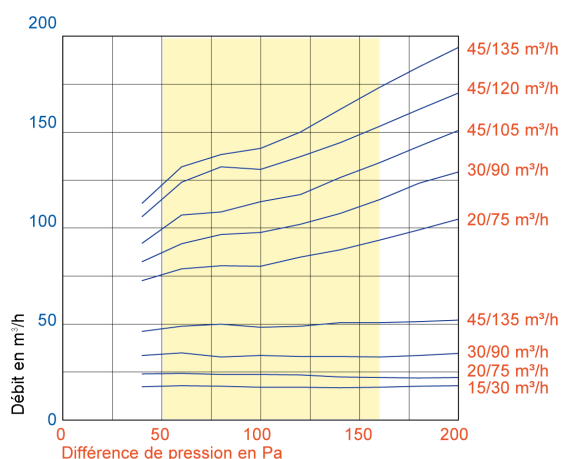
- Les bouches sont caractérisées par leur isolement acoustique normalisé Dn,e et leur niveau de puissance acoustique Lw (au débit permanent d'extraction) mesurés conformément aux spécifications de la norme NF E 51 701 et pour EN 13141-2.
- Le niveau de pression acoustique dû au bruit propre des bouches est donné par la formule :
 $L_p = L_w - 10 \log (V/12,5)$ en dB(A). V = volume de la pièce en m³.
 Ex : pour une pièce de 40 m³ : Lw = 31 dB(A), Lp = 26 dB(A).

► caractéristiques aérauliques

Alizé S



Alizé C

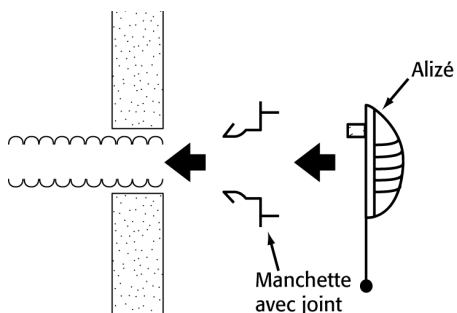


La marque NF VMC certifie les caractéristiques aérauliques. Elle permet la valorisation, dans le cadre de la RT 2000, des bouches d'extraction autoréglables ALIZÉ AUTO, par la prise en compte, dans les calculs thermiques, d'un coefficient de dépassement Cd égal à 1,15.

montage et raccordement

► montage en paroi verticale

- Emboîtement sur une manchette Ø125 mm, avec ou sans joint, fixée sur le conduit.
- Fixation et étanchéité assurées par le joint à lèvres dans le premier cas et grâce à l'utilisation de mastic dans le second.
- Possibilité de montage sur manchettes Ø99, 116, 150 ou 160 mm.



► montage en plafond

- Emboîtement sur un manchon placo 3 griffes Ø125 mm ou un manchon de traversée de dalle Ø125 mm réalisés en polystyrène.
- Possibilité d'utiliser un manchon placo Ø100 ou Ø125/80 et un manchon traversée de dalle Ø125/80.
- Dans ce cas, pour la bouche cuisine, il est nécessaire d'utiliser une pièce de renvoi d'angle permettant le guidage du cordon.

